

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-062 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le jeudi 28 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 21 mars 2024 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 54 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 66

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Jean-Marc RIGAUD (*jusqu'à la délibération n°2024-071*), Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO (*jusqu'à la délibération n°2024-066*), Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2024-045*), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (*jusqu'à la délibération n°2024-048*), Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric TOSEL, Jean ROSET, Patrice MARTIN (*jusqu'à la délibération n°2024-056*), Denis JACQUEMIN, Gilberto GRECO, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2024-060*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2024-062*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Gaël ALLAIN (*jusqu'à la délibération n°2024-064*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Thierry DEROUBAIX (à Daniel FABRE), Gisèle LEVRAT (à Vincent MANCUSO), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ à partir de la délibération n°2024-046), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Régine GIROUD (à Frédéric TOSEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Maud CASELLA (à Emilie CHARMET).

**Etaient excusés et suppléés :** Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Nathalie MICOLAS (par Gilberto GRECO).

**Etaient excusés :** Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Lionel KLINGLER, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Sylviane BOUCHARD, Marcel JACQUIN, Bernard GUERS.

**Etaient absents :** Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Rénoverie**

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 18 mars 2024 ;

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que, depuis 2019, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est en convention avec l'association La Rénoverie qui assure une activité de récupération et revente d'objets dans un local situé avenue de la libération, à Ambérieu-en-Bugey.

Il précise qu'en quatre années, l'association a collecté 400 tonnes d'objets pour un réemploi de plus de 80 % d'entre eux, soit 200 000 objets remis en circulation. Son activité a permis d'embaucher 40 personnes pour 2 années maximum, avec un taux de sorties positives supérieur à 50 % (emploi du plus de 6 mois ou CDI ou formation professionnalisante).

Il ajoute que dans l'objectif de développer son activité sur l'ensemble du territoire de la CCPA, La Rénoverie déploie une activité itinérante via la Rénomobil. Le principe est simple. La Rénoverie se déplacera tous les 15 jours sur chacune des 6 communes suivantes : Ambronay, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey et Serrières-de-Briord ; soit 3 jours de sorties par semaine pour la Rénoverie.

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire le stock au sein de la Rénoverie en vendant d'avantage d'objets.
- Répondre à la demande formulée par les élus de la CCPA en 2018, de ne pas réserver la recyclerie à la commune d'Ambérieu-en-Bugey et de venir au contact d'autres commune.

.../...

- Embaucher une nouvelle encadrante pour augmenter l'équipe de salariés en insertion de 8 personnes d'ici à fin 2025, soit passer d'un nombre total d'agents de 17 à 25 personnes.
- Atteindre progressivement 200 tonnes collectées par an (grâce à l'augmentation du nombre de salariés) et promouvoir ainsi la réduction des déchets par le réemploi.
- Proposer des ateliers autour du réemploi.
- Permettre à des associations non présentes sur ces communes de se joindre à la Rénomobil, lors de ses interventions.

Pour ce faire, la Rênoverie investit dans un véhicule de 20 m<sup>3</sup>. La dépense globale autour du projet est de 36 200 € (dont 22 k€ de véhicule). Le financement s'articule autour de 3 axes : le mécénat (Vinci et le Crédit Agricole), l'auto-financement (apport associatif et fonds propres) et les subventions publiques (Département, EPCI).

Dans ce cadre, la Rênoverie a sollicité la CCPA pour financer la partie communication de ce projet qui s'inscrit pleinement dans la politique de prévention des déchets menée par notre collectivité. Ainsi, elle demande une subvention de 4 800 € (soit 13 % de la dépense) correspondant à la création graphique / stickage du camion, une campagne radio (FC radio), l'impression de supports et une opération de boîitage.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 4 800 € à la Rênoverie pour son projet de Rénomobil.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à verser cette somme, sur présentation des factures correspondant aux dépenses de communication listées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,*

*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 4 avril 2024*

Publiée le **05 AVR. 2024**

**Le Président, Jean-Louis GUYADER**

Pour le président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
**Marcel JACQUIN**

